

Compte-rendu CCAR Section Urgences – 14.10.2022

Désignations FHF en attente pour l'installation des sections SSR et PSY en décembre prochain :

PSY : 6 titulaires/6 suppléants FHF

SSR : 3 titulaires/3 suppléants FHF

Avis membres CCAR-U sur critères de répartition présentés :

Mme VESPERINI : Question sur indicateurs de qualité pris en compte pour allocation de la DCQ ?

- Les Indicateurs de qualité sont complétés via le PMSI et la transmission des données par chacun des services d'urgence - extractions ATIH plusieurs fois par an : importance des déclarations PMSI (plus il est riche sur les indicateurs qualité, mieux l'établissement est rémunéré).

Mme LECENNE : Travail de cohérence à mener par les établissements concernant les données de passages aux urgences selon les sources PMSI et SAE pourrait avoir un impact sur la dotation régionale.

- Travail à faire par les DIM pour comprendre l'écart entre PMSI et activité qui remonte des TU.
- Données à retravailler avec la DGOS pour prendre en compte les données d'activités telles que corrigées ; mais, la dotation populationnelle ne va pas trop évoluer.

Le calibrage aura plus un effet sur 2023 et sur le référentiel de moyens. Si l'on se base sur le PMSI aujourd'hui, tous les établissements semblent au-dessus, par rapport à l'estimation « référentiel de moyen » national.

Mme LECENNE : Nécessité de creuser le sujet de ce décalage de données, avec les DIM afin de converger davantage.

Mme PIERLOVISI : Plusieurs hypothèses concernant cet écart :

- Passages aux urgences non facturés à l'assurance maladie mais cela ne peut expliquer l'écart de 10000 passages aux urgences
- Dans SAE : activité des maisons médicales de garde qui remonterait ?

Mme LECENNE : La proposition faite de critère de répartition de la marge de la DP 2022 au prorata des financements actuels et non issus du référentiel, paraît-elle logique aux membres du CCAR-U ?

- M. PESCE, Mme VESPERINI, M. CHICHE et M. MASSON acquiescent.

Mme FELIX : Demande de précision concernant la nouvelle mesure « protocole infirmier »

= participation des infirmiers exerçant au sein des services d'urgence à des protocoles de coopération. Mais, à ce stade, aucune participation remontée : à travailler, crédits à allouer en fonction de l'indemnité mensuelle de participation établie à hauteur de 100€.

Mme VESPERINI : au CH Bastia, participation IDE exerçant en radiologie.

Mme LECENNE : Concernant les indicateurs qualité une vision plus globale sera disponible en fin d'année qui sera diffusée aux membres de la section et aux représentants des usagers en CDU.

Suite à question de Mme LECENNE, l'écart afférent aux données de passages aux urgences entre les sources de données PMSI et SAE est bien atypique par rapport aux autres régions. D'où la demande de travaux de fiabilisation des données à mener par les établissements.